

COMMUNIQUÉ DE LA LP 91

Sainte Péresse et sa Charte de la laïcité

Le 18 novembre 2020, la Région Île de France, dont Mme Péresse est la présidente, a accordé une subvention de 15 000 € à l'Association nationale Laissez-les Servir (ANLLS), adepte du « recadrage patriotique », aux pratiques paramilitaires et aux rapports ambigus avec l'Église catholique traditionaliste.

« **Remettre les jeunes dans le droit chemin** », c'est la mission que s'assigne cette association, dont le fondateur est un ancien para, en organisant des séjours de types particuliers...

Voici ce que relate un journaliste du *Parisien* :

« Dans ces camps d'été réservés aux jeunes des quartiers populaires, les costumes sont des treillis et les animations des travaux d'intérêt général, comme nettoyer des cimetières ou des portes d'église. En guise d'activités sportives et culturelles, on patrouille en rangs dans le village en s'égosillant sur l'hymne de l'armée coloniale ou *le Chant des Africains*. Le temps fort de la colo consiste à se regrouper, lors d'une cérémonie du souvenir, autour du monument aux morts. Même les punitions sont à thème : « *Je ne veux pas entendre wesh sinon c'est dix pompes* » prévient le « capitaine »...

Autre témoignage des « loisirs » organisés par cette association :

« Des jeunes de banlieue en uniforme arborant le drapeau français chantant l'hymne de la Marine pour un soldat de ce corps d'armée, interprétant La Marseillaise, vendant des bleuets au profits des anciens de la 2^{ème} DB, au garde-à-vous pendant les hymnes... Le symbole était fort, dimanche matin, au monument Leclerc. La veille, ces jeunes étaient venus nettoyer le site. « *C'est un besoin urgent de repenser le patriotisme et leur place aujourd'hui a encore plus de sens au nom du vivre ensemble. Ils iront à la messe avec beaucoup de fierté...* » explique le « capitaine ».

« **Travail, ordre et discipline** » sont les principes de cette association et de son « capitaine » nostalgique de *l'Algérie Française*. On n'est pas très loin du « Travail, Famille, Patrie » du Maréchal Pétain, organisateur en son temps des *Chantiers de Jeunesse* !

La Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée s'est fort logiquement interrogée sur la conformité de la subvention versée par la Région à cette association au regard de « la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité » que Mme Péresse avait fait adopter à grand renfort de publicité.

Voici ce que la Région a répondu le 8 juin 2021, après longue réflexion, à notre courrier... du 28 novembre 2020 :

« *Auditionné par la Commission « Sports, loisirs, jeunesse, citoyenneté et vie associative » de la Région le 14 novembre 2018, le Président de l'association avait eu l'occasion d'exposer aux membres de la Commission les objectifs des séjours et travaux d'intérêt général proposés aux jeunes en manque de repères : éducation à la citoyenneté et à la laïcité, activités de cohésion et culturelles, découverte du monde professionnel, travail sur la notion d'effort, d'estime de soi et de respect*

d'autrui. La visite d'églises, de mosquées ou de synagogues s'inscrit dans le cadre de ce programme pédagogique et de découverte de l'autre. »

« Éducation à la laïcité » ? Les bras nous en tombent !

Non seulement cette Commission ne s'est pas renseignée de manière indépendante sur les pratiques de cette association (il suffit d'aller sur internet) mais elle prend pour argent comptant les déclarations de son « Président-capitaine », et s'en sert **pour justifier le versement de la subvention**, tout en précisant que l'ANLLS avait bien signé la « Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ».

Les élus régionaux de *Sens Commun* (association catho anti-IVG, opposée au mariage pour tous) membres de la majorité L.R., eux, se glorifient d'avoir initié et porté ce dossier : « 15 000 € pour l'association *Laissez-les Servir qui invite les jeunes à des séjours leur permettant de découvrir la beauté et la force de l'histoire et de la culture françaises.* » (sic)

La Fondation VINCI soutient également l'ANLLS dans le cadre d'une convention de partenariat. Pas étonnant puisque parmi les principes à inculquer aux jeunes, il y a « **Le respect de la hiérarchie** (qui) **les prépare à la vie en entreprise.** » La boucle est bouclée !

L'exemple du financement de l'ANLLS dont le président dit ce qu'il veut et signe la Charte de Mme Péresse est illustratif de l'hypocrisie de ses promoteurs qui n'ont rien à faire de la laïcité et des traitements qu'on fait subir aux jeunes.

Pour la Libre Pensée de l'Essonne, la place de la Charte régionale dite de la laïcité est à la poubelle, tout comme la Charte du Conseil départemental de l'Essonne qui n'a pas empêché ce dernier de verser 454 523 € à une institution religieuse *Les Diaconesses de Reuilly* et de subventionner légalement (plusieurs millions d'euros chaque année) le fonctionnement des collèges privés sous contrat, confessionnels à plus de 80%, placés pour la plupart sous la tutelle directe de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique...

Le 12 juin 2021